



Procès-verbal

Conseil Municipal du 14 mars 2025

Date de la convocation : 7 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire.

Présents : Monsieur Didier BARDET, Madame Marie-Christine SINOQUET, Madame Michèle STOCKLIN BECQUET, Madame Nicole GIGUERE, Madame Cassandra DELANCHY, Madame Marie-Odile CREPIN, Monsieur Giovanni BOSCO, Monsieur Paolo LEROY, Monsieur Stéphane RICHARD, Monsieur Denis BRUNEL, Monsieur Jérôme DINE.

Absents : Madame Cécilia HEDOUIN, Monsieur Didier MARECHAL

Nombre de conseillers en exercices : 13

Nombre de conseillers présents : 11 (A l'ouverture de la séance : 10, Monsieur Jérôme DINE arrivant à 20h35)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal à 20h00.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024.
- Compte Financier Unique 2024
- Votes des taxes communales 2025 (TFB – TFNB – TH)
- Affectation de résultat de l'exercice 2024
- Budget prévisionnel 2025
- Mise en place de la Fongibilité des crédits en M57 en section de fonctionnement et d'investissement.
- Participation de la Commune aux centres aérés de loisirs sans hébergement agréés pour les familles de Daours.
- Financement avec le territoire d'Energie pour le remplacement d'un candélabre rue de Picardie.
- Création d'un poste : Adjoint Technique principal de 1ère classe

- Convention de rétrocession des équipements communs du futur lotissement sur les parcelles ZL 7 et ZL 78.
- Admission en non-valeur des dettes CLNB.
- Communications diverses

➤ **Monsieur Paolo LEROY est nommé Secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire :

- **Vente de bois aux habitants de Daours.**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des 10 membres présents ce point de l'ordre du jour supplémentaire.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024**

M. le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 28 novembre 2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents (10 membres).

➤ **Compte Financier Unique 2024**

La Présidence est assurée par Madame SINOQUET Marie-Christine, 1ère adjointe en charge du budget,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Daours ; Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil Municipal, Monsieur le maire s'étant retiré en quittant la salle du Conseil, approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de DAOURS et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Vote des taxes communales 2025 (TFB – TFNB – TH)**

Monsieur le Maire indique qu'en 2024 l'état de notification des produits prévisionnels des impôts locaux s'élevait à 233 947 €. À la fin de l'exercice 2024, la réalisation était de 235 584 €.

Une augmentation substantielle due à la hausse des bases locatives est attendue d'environ 1,7%.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents de reconduire les taux d'imposition 2024 pour 2025 à savoir :

Taxe Foncière bâti : 51,56%

Taxe Foncière non bâti : 32,41%

Taxe d'habitation : 11,28%

➤ Affectation de résultat de l'exercice 2024

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultats 2023	Virement à la section d'investissement	Résultats 2024	Restes à réaliser	Solde des Restes à réaliser	Chiffres a prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 122 876,18 €	0	118 254,59 €	D : 1 450 € R :	- 1 450 €	- 6 071,59 €
Fonctionnement	463 551,19 €	- 122 876,18 €	93 523,93 €			434 198,94 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 6 071,59 € en recettes d'investissement.
- 434 198,94 € en section de fonctionnement.

➤ Budget prévisionnel 2025

Madame Marie-Christine SINOQUET présente le budget prévisionnel 2025.

Les conseillers municipaux ayant été destinataires du projet de budget, la présentation ne soulevant pas de questions particulières, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le budget tant en fonctionnement qu'en investissement.

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 134 429,35 €	1 134 429,35 €
Investissement	333 071,59 €	333 071,59 €

Arrivée de Monsieur Jérôme DINE

➤ Mise en place de la Fongibilité des crédits en M57 en section de fonctionnement et d'investissement

Le plan comptable M57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant, le Conseil Municipal, peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

➤ Participation de la Commune aux centres aérés de loisirs sans hébergement agréés pour les familles de Daours

Fin 2024, la commune de Corbie nous a informé que le système de facturation à son centre d'accueil de loisirs changeait.

Le Conseil Municipal de Corbie lors de sa séance du 28 novembre 2024 a décidé de ne plus passer de convention avec les communes extérieures à compter de janvier 2025.

Aussi, et de façon à faciliter l'accès des enfants de Daours à un centre d'accueil sans hébergement, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le montant de l'aide accordée aux familles.

Après discussion le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge 50% du prix de journée facturé avec un plafond journalier de 9 € et dans une limite annuelle de 40 jours maximum dans l'année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août), quelque soit la structure d'accueil choisie par la famille. Le remboursement aux familles se fera sur présentation de factures acquittées. Cette prise en charge concernera les enfants de moins de 12 ans, dans l'année civile considérée, pour les centres de loisirs sans hébergement agréés.

➤ **Remplacement d'un candélabre au 19 rue de Picardie**

Après avoir fait intervenir une entreprise pour le remplacement d'une ampoule dans le candélabre, il nous a été indiqué que l'état de ce candélabre ne permettait plus cette opération.

La commune étant adhérente de Territoire d'Energie Somme, nous avons demandé un devis de remplacement dudit candélabre. Le montant de ce devis s'élève à 1 651 € TTC (1 391 € HT)

Le plan de financement proposé est :

- | | |
|---|---------|
| • Montant pris en charge par Territoire d'Energie Somme : | 611 € |
| • Montant pris en charge par la Commune : | 1 040 € |

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement proposé.

➤ **Création de poste : *Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe***

Pour favoriser la promotion interne, il est nécessaire de créer un poste d'avancement pour les personnels techniques.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} avril 2025.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de ce poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} avril 2025. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours

➤ **Convention de rétrocession des équipements communs du futur lotissement sur les parcelles ZL 7 et ZL 78.**

Le maire expose et présente le projet de lotissement de la société IMMO AMENAGEMENT sur les parcelles ZL 7 et ZL 78.

Une convention de rétrocession des espaces et équipements communs doit être signée par le lotisseur, la commune et la Communauté de Communes du Val de Somme.

De plus, l'ancien terrain de ballon au poing, englobé dans le projet de lotissement, peut être aménagé par le lotisseur. Monsieur le Maire a rencontré le lotisseur et une étude d'aménagement de places de parking et de boudodromes est présentée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer cette convention de rétrocession des équipements communs : Voierie, réseaux d'assainissement EU et EP, réseau de protection incendie et réseau d'eau potable, espaces verts et le réseau d'éclairage public
- Valide le projet de création de huit (8) places de parking végétalisées et de deux (2) boulodromes sur l'ancien terrain de ballon au poing.

➤ **Admission en non-valeur des dettes CLNB**

Suite au courrier du Trésor public de fin 2024, Monsieur le maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'admission en non-valeur d'un montant de 9 363,92€. Ce montant correspond aux loyers dus par la société CLNB, ancien locataire de la supérette, depuis octobre 2021.

Cette demande d'effacement des dettes de cette société fait suite à la réception de la notification d'ordonnance de la clôture pour insuffisance d'actifs dans le cadre d'une liquidation judiciaire dont elle faisait l'objet.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité sur cette admission en non-valeur.

➤ **Vente de bois aux habitants de Daours**

Monsieur le Maire expose qu'une quinzaine de stères de bois sont disponibles à La Cerisaie, à la suite du débitage d'arbres tombés dans ce parc. Il indique souhaiter une clé de répartition pour une répartition solidaire. Les membres du Conseil sont favorables à flécher ces stères de bois aux administrés qui en auraient le plus besoin.

N'étant pas dans l'urgence, il est proposé de sursoir à statuer sur cette question, afin que chacun réfléchisse sur les critères d'attribution. Ce point sera revu lors d'un prochain Conseil Municipal.

➤ **Communications diverses**

- **Renouvellement du marché d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2026**

Le centre de gestion de la somme offre aux collectivités publiques l'opportunité de pouvoir souscrire à un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques.

Aussi, le centre de gestion propose de négocier un contrat d'assurance statutaire auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, nous aurons la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption

- Agents affiliés à l'IRCANTEC : Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladies ordinaires, maternité-paternité- adoption.

Un courrier a été adressé au CDG pour indiquer notre intérêt à ce contrat collectif à compter du 1^{er} janvier 2026 et de permettre ainsi au centre de gestion de consulter les assurances agréées.

- **Don du sang**

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par l'Etablissement Français du Sang (EFS) pour l'organisation de dons de sang le lundi 30 juin 2025 sur Daours.

L'EFS visitera les locaux de La Cerisaie pour voir si les lieux correspondent à leurs besoins.

- **Aménagement de l'entrée Ouest de Daours**

Nicole GIGUERE, Adjointe en charge des travaux, présente l'état d'avancement du dossier d'aménagement de l'entrée Ouest de Daours (RD1). Elle précise que le dossier est actuellement au Conseil Départemental pour avis.

- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire indique que la CCID doit se réunir en présence d'un agent du Service départemental des impôts fonciers. Cette présence est rendue nécessaire afin de créer un nouveau tarif d'évaluation foncière dans la commune. Une fois la date retenue avec cet agent du Service départemental, une convocation sera adressée aux membres de la CCID.

La séance est levée à 21H35

Le Maire

Didier BARDET

Le Secrétaire de séance

Paolo LEROY